

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Date de la convocation: 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s): Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE par Jean Pierre ROMIER

Abstentions: 0

Excusé (e)(s): Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE

Absent (e)(s): Francois COMBY

Secrétaire de séance: Angele BOUSQUET

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DU PARC NATUREL DES GRANDS CAUSSES - 2023_DE_37

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein du Comité syndical : un représentant et un titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

- Bastien GIACOBBI comme titulaire

- Magali COMBY comme suppléante

Fait et délibéré à la Bastide Pradines, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 30 octobre 2023
et publié ou notifié le 30 octobre 2023

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/10/2023 012-211200225-20231020-2023_DE_37-DE